

Nom  
Prénom  
Fonction :  
Ecole :  
Adresse :

le..... 2020

à Monsieur le Directeur Académique des  
Services de l'Éducation Nationale,  
S/C de Monsieur/ Madame l'IEN de la  
circonscription de.....

Copie adressée au SNUipp-FSU 62

Objet : Versement de la prime Covid

Monsieur le Directeur Académique,

J'ai participé à l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise en école cible, entre le 16 mars et le 11 mai 2020 selon le calendrier suivant :

date	Lieu (Ecole cible / adresse)	horaires

*Lors du versement de mon traitement du mois d'août 2020, j'ai perçu 330 / 660 €.*

**ou**

*Lors du versement de mon traitement du mois d'août, je n'ai pas perçu de prime.*

*Or, d'après le Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, je constate que le montant qui m'a été versé n'est pas correct.*

**ou**

*Or, d'après le Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, je constate que je peux bénéficier de cette prime.*

*Je souhaite donc effectuer un recours quant au montant qui m'a été versé.*

**Ou**

*Je souhaite donc effectuer un recours contre la décision de non éligibilité à cette prime.*

En effet, ayant effectué .... jours de permanence, une prime de 330€ **ou** 660 € **ou** 1000€ aurait dû m'être octroyée.

Pour cette raison, je vous demande de bien vouloir accéder à ma demande de réexamen de ma situation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes respectueuses salutations.

Signature



**SNU***ipp* - **FSU**